



⑫

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

④⑤ Date de publication du fascicule du brevet :
20.01.93 Bulletin 93/03

⑤① Int. Cl.⁵ : **B65D 21/06, B65D 43/10**

②① Numéro de dépôt : **89402932.1**

②② Date de dépôt : **24.10.89**

⑤④ **Bac empilable ou emboîtable à couvercle amovible.**

③⑩ Priorité : **07.11.88 FR 8814502**

⑦③ Titulaire : **ALLIBERT MANUTENTION**
6, rue Benjamin Constant
F-92521 Neuilly-sur-Seine (FR)

④③ Date de publication de la demande :
16.05.90 Bulletin 90/20

⑦② Inventeur : **Rech, Jacques**
16, avenue des Chênes
F-78150 Le Chesnay (FR)

④⑤ Mention de la délivrance du brevet :
20.01.93 Bulletin 93/03

⑧④ Etats contractants désignés :
AT DE ES GB IT SE

⑦④ Mandataire : **Lerner, François et al**
5, rue Jules Lefèbvre
F-75009 Paris (FR)

⑤⑥ Documents cités :
DE-A- 3 521 894
FR-A- 2 352 714
US-A- 4 643 310

EP 0 368 713 B1

Il est rappelé que : Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

L'invention se rapporte à des bacs de manutention, notamment en matière plastique, pouvant être à volonté empilés les uns sur les autres ou emboîtés partiellement les uns dans les autres.

Plus précisément l'invention a pour objet un bac comprenant un fond duquel s'élèvent des parois latérales dont l'extrémité libre définit une ouverture qui peut être fermée par un couvercle équipant le bac, ce dernier comprenant des volets escamotables montés articulés en rotation le long de l'extrémité libre de deux parois latérales opposées, entre une première position stable active dans laquelle les volets sont rabattus par dessus l'ouverture du bac et sont propres à recevoir en appui sur eux un bac surjacent, et une seconde position non active, dans laquelle ces mêmes volets s'étendent à l'extérieur du bac, autorisant alors l'emboîtement des bacs les uns dans les autres.

Un tel bac est décrit dans la publication DE-A-3 521 894.

Ceci étant, il est certains domaines (tels que celui du travail "à la chaîne") dans lesquels il est apparu nécessaire que les utilisateurs de bacs puissent empiler ces derniers, que ceux-ci soient ou non équipés de leur couvercle, et quel que soit leur état (prêts à être empilés ou emboîtés), ceci de façon notamment à éviter que les personnes chargées des opérations de remplissage ou de manutention (ouverture, fermeture, transport, stockage des bacs...) aient, avant d'agir, à vérifier l'état dans lequel se trouve les bacs.

Or, parmi les bacs existants, aucun n'a donné entière satisfaction aux utilisateurs confrontés à ce genre d'exigence.

C'est donc afin de résoudre les problèmes posés que l'invention propose un bac du type précité qui se caractérise en ce que le couvercle dont il peut être pourvu, comprend, le long du bord de l'un de ses côtés, et pour sa liaison au bac, des moyens d'engagement en forme de crochet susceptibles d'être reçus sous un rebord que le bac présente à sa périphérie, vers l'extrémité libre de ses parois latérales, et ceci tant en position active qu'en position non active des volets.

Ainsi, le couvercle pourra être mis en place sur le bac quelle que soit la position des volets et donc quel que soit l'état dans lequel se trouve le bac (position d'empilement ou d'emboîtement).

Un avantage que présente le bac de l'invention est, en outre, que ses volets et son couvercle peuvent venir se loger dans l'encombrement hors tout du bac, facilitant ainsi grandement les problèmes de stockage.

On notera également que selon l'invention les volets dont le bac est équipé seront de préférence recourbés à leurs extrémités latérales, les parois du bac comportant alors des rainures propres à recevoir ces parties recourbées des volets lorsque ces derniers

sont rabattus sur le bac.

Ainsi, non seulement on assurera aux volets un appui stable en position active, mais, en outre, on évitera aux parois du bac qui sont dépourvues de volets de s'écarter l'une de l'autre (notamment lorsque plusieurs bacs chargés sont empilés), lesdites parties recourbées jouant le rôle d'éléments de retenue une fois engagées dans leurs rainures de réception.

L'invention apparaîtra plus clairement de la description qui va suivre faite en référence aux dessins annexés donnés uniquement à titre d'exemple et dans lesquels :

- la figure 1 est une vue générale en perspective du bac de l'invention avec ses volets en position inactive (seul l'un des volets est visible), le bac étant ici équipé de son couvercle ;
- la figure 2 est pour moitié une vue de côté dans le sens de la flèche 11 de la figure 1, et pour moitié une vue en coupe dans le plan II-II de la figure 4, les volets étant en position non active ;
- la figure 3 est une vue identique à celle de la figure 2, hormis en ce qui concerne les volets qui sont ici représentés dans leur position active ;
- la figure 4 est une vue pour moitié de côté dans le sens de la flèche IV de la figure 1 et pour moitié en coupe dans le plan IV-IV de la figure 2. On notera que le bac a été ici représenté sans couvercle ;
- la figure 5 est une vue partielle de dessus du bac dans le sens de la flèche V de la figure 4, pour moitié avec couvercle (à gauche) pour moitié sans (à droite) ;
- la figure 6 est une vue de l'un des volets du bac, pour moitié en vue de dessus (à gauche) et pour moitié en vue de dessous (à droite) ;
- la figure 7 est une demi vue de côté du volet de la figure 6 dans le sens de la flèche VII ;
- la figure 8 est une vue pour moitié en coupe médiane et pour moitié en vue extérieure du couvercle dont peut être équipé le bac de l'invention,
- et la figure 9 est une représentation d'un ergot d'indexation, en vue de face.

Si l'on se reporte aux figures et notamment à la figure 1, on voit donc illustré un bac 1 de manutention de forme sensiblement parallélépipédique à section rectangulaire réalisé en matière plastique. Le bac 1 qui est ouvert à sa partie supérieure comprend un fond 2 supposé horizontal duquel s'élèvent quatre parois latérales (dont deux seulement repérées 3, 4 sont visibles sur la figure), lesquelles parois sont légèrement inclinées par rapport à la verticale de façon à aller en se rapprochant les unes vers les autres en direction du fond 2.

Vers la partie supérieure libre de ses parois latérales, le bac est renforcé sur sa face extérieure par une ceinture périphérique 7 saillante qui est limitée par une nervure horizontale inférieure 8 et une nervure horizontale supérieure 9, cette dernière formant

le rebord supérieur du bac sur lequel peut venir reposer un couvercle 10 amovible propre à obturer entièrement l'ouverture du bac, sans pour autant déborder de l'encombrement hors tout de ce dernier.

Avant de s'intéresser au mode d'engagement du couvercle sur le bac, on notera tout d'abord que selon une caractéristique importante de l'invention, le bac est ici équipé de volets 11 escamotables montés articulés en rotation le long de l'extrémité supérieure libre de deux parois latérales opposées (en l'espèce les deux parois de plus petite longueur 4 et 6).

Comme illustré clairement aux figures 2 et 3, les volets 11 peuvent occuper deux positions extrêmes d'équilibre stable : une première position (figure 3) dite active, dans laquelle les volets sont rabattus par dessus l'ouverture du bac et sont alors propres à recevoir en appui sur eux un bac surjacent, et une seconde position (figure 2) dite non active, dans laquelle ces mêmes volets s'étendent à l'extérieur du bac, sensiblement parallèlement aux parois 4 et 6 qui les portent, autorisant alors l'emboîtement des bacs les uns dans les autres.

En pratique, les volets 11 seront de préférence conformés pour venir, dans leur position inactive de la figure 2, se loger le long des parois correspondantes du bac, à l'intérieur de sa ceinture 7, entre le rebord supérieur 9 et la nervure inférieure 8. Ainsi, ils ne débordent aucunement de l'encombrement hors tout du bac, évitant donc tout risque d'endommagement.

Reportons-nous maintenant aux figures 6 et 7 pour voir illustrer un exemple de réalisation d'un volet 11 conforme à l'invention.

Le volet représenté comporte des tétons 12 qui s'étendent parallèlement à l'axe 20 d'articulation du volet et font saillie de part et d'autre d'une série de branches 13, hormis en ce qui concerne les deux branches les plus intérieures où l'on n'a prévu qu'un seul téton dirigé vers l'extérieur du volet. Entre les branches 13 sont ménagées des échancrures 15 dont le rôle apparaîtra ci-après.

Pour permettre l'articulation en rotation des volets sur le bac, on a ménagé, comme on le voit figure 4, des passages 14 dans le rebord supérieur 9 des parois correspondantes du bac. Dans ces passages sont introduits les tétons 12, lesquels jouent alors, comme on l'a compris, le rôle d'arbre d'articulation.

Pour favoriser l'engagement des tétons, les passages 14 pourront être ouverts vers le bas en 16 (figure 3), un méplat 12a (figure 6) pouvant être formé sur la longueur des tétons pour que ces derniers ne se dégagent pas inopinément de leurs passages de réception après y avoir été introduits.

Reportons-nous maintenant à la figure 7 pour voir illustrée la moitié du volet représentée sur la figure 6 (l'autre moitié étant identique à celle qui a été figurée). Par cette figure 7 on a voulu mettre clairement en évidence la conformation des extrémités latérales

11a des volets qui sont recourbées en crochets 17, lesquels sont, en position active des volets, reçus dans des rainures 18 ménagées en regard vers la partie supérieure des parois 3 et 5 du bac qui sont adjacentes à celles 4 et 6 le long desquelles sont disposés les volets.

Ainsi, ces volets pourront venir dans leur position active prendre appui sur le rebord des rainures, les crochets 17 évitant aux parois toute déformation excessive pouvant provenir d'un surcroît de charge lorsque plusieurs bacs sont empilés.

Intéressons-nous maintenant plus précisément au couvercle 10 dont peut être équipé le bac de l'invention.

Figure 8, on remarquera tout d'abord que ce couvercle comprend le long de l'un de ses bords de côté de plus petite longueur, des tronçons 21 de paroi conformés en crochet propre à venir s'engager sous le rebord 9 d'une paroi latérale correspondante (4 ou 6) du bac, cet engagement pouvant être réalisé, que les volets 11 soient en position active (figure 3, position dans laquelle les volets sont encore logés dans l'encombrement hors tout du bac, ne nuisant donc aucunement à la mise en place du couvercle) ou en position inactive (figure 2). Dans ce dernier cas, on notera que les tronçons 21 du couvercle s'engagent alors à travers les échancrures 15 des volets.

En ce qui concerne le couvercle, on notera encore que sur sa bordure opposée à celle où sont conformés ses moyens d'engagement, il pourra ne présenter qu'un simple bord tombé 22, tandis que des nervures saillantes 23 pourront être conformées à proximité des bords de plus grande longueur du couvercle, du côté de sa face devant être dirigée vers le bac, de façon que ces nervures 23 s'étendent vers l'intérieur du bac une fois le couvercle en position, limitant ainsi son déplacement latéral et le rigidifiant.

Sur sa face devant être dirigée vers l'extérieur du bac, le couvercle 10 pourra encore présenter, à proximité de sa périphérie une nervure 24 en forme de cadre, destinée à limiter le déplacement des bacs lorsque ceux-ci équipés de leur couvercle doivent être empilés les uns sur les autres (voir également figure 5).

Pour permettre le passage d'une bande de fermeture tel qu'un feuillard plastique, des découpes 25 pourront être prévues localement dans la nervure 24.

Si l'on s'intéresse à nouveau au bac de l'invention en tant que tel, on notera que le long de l'une au moins de ses parois de plus grande longueur) telle que la paroi 3 de la figure 1) il comprend sur la face extérieure de cette paroi et en partie inférieure, un décrochement ou une échancrure 26 propre à recevoir une étiquette (non représentée).

Comme illustré, l'ouverture sur l'extérieur est partiellement obturée par une plaque 27 destinée à assurer le maintien en position de l'étiquette, une fois que celle-ci a été glissée entre le fond de l'échancrure

et la plaque de retenue.

Sous sa ceinture 7 et par exemple sur la face extérieure de l'une au moins de ses parois de plus grande longueur (telle que la paroi 5 de la figure 2), le bac 1 peut encore comporter des zones 28 formées légèrement en retrait dans l'épaisseur de sa paroi. En pratique ces zones seront destinées à recevoir des bandes rétro réfléchissantes de repérage, utiles notamment pour assurer un cheminement automatique des bacs dans le cas où ceux-ci seront installés sur des tapis convoyeurs, par exemple dans le cadre d'un travail à la chaîne. C'est d'ailleurs pour assurer au bac une bonne attaque des rouleaux que de courtes parois 29 légèrement inclinées par rapport au fond ont été prévues au niveau du raccordement entre ce même fond et chacune des parois latérales du bac.

Dans son rebord supérieur 9, par exemple le long de l'une 5 de ses parois de plus grande longueur, le dernier bac pourra également comporter des orifices 30 (figure 5) dans lesquels pourront être reçus de courts ergots de signalisation ou d'indexation repérés 31 sur la figure 9. Pour s'engager dans les orifices 30, les ergots 31 seront munis d'un pied 31a de moindre épaisseur.

Sur les tapis convoyeurs, il est apparu que dans certains cas les bacs pouvaient avoir tendance à se chevaucher.

C'est afin d'éviter ces problèmes de chevauchement, que l'on a prévu de prolonger localement et vers le bas la nervure 8 qui limite en partie inférieure la ceinture 7 du bac.

Figures 1 et 2, on a représenté le bac avec deux fois deux languettes 32 formées sur les deux côtés 4, 6 du bac de plus petite longueur et qui en l'espèce s'étendent sensiblement perpendiculairement à la nervure 8 qui les portent, en direction du fond 2. Latéralement, ces languettes 32 s'étendront de préférence jusqu'à ce que leurs extrémités 32a les plus proches des angles extérieurs du bac viennent dans l'alignement des parois latérales du bac adjacentes à celles où sont formées les languettes (figures 1 et 4). Cela permettra notamment de faire reposer le bac par ses nervures 8 dépourvues de languette sur des supports tels que galets, cornières, etc...

Revendications

1. Bac de manutention comprenant un fond (2) duquel s'élèvent des parois latérales (3, 4, 5, 6) dont l'extrémité libre définit une ouverture qui peut être fermée par un couvercle (10) équipant le bac, ce dernier comprenant des volets (11) escamotables montés articulés en rotation le long de l'extrémité libre de deux parois latérales opposées (4, 6), entre une première position stable active dans laquelle les volets sont rabattus par dessus l'ouverture du bac et sont propres à recevoir

en appui sur eux un bac surjacent, et une seconde position non active, dans laquelle ces mêmes volets s'étendent à l'extérieur du bac, autorisant alors l'emboîtement des bacs les uns dans les autres, caractérisé en ce que ledit couvercle (10) comprend, le long du bord de l'un de ses côtés, et pour sa liaison au bac, des moyens d'engagement (21) en forme de crochet susceptibles d'être reçus sous un rebord (9) que le bac présente à sa périphérie, vers l'extrémité libre de ses parois latérales, et ceci tant en position active qu'en position non active des volets (11).

2. Bac selon la revendication 1 caractérisé en ce qu'en position non active des volets, les crochets (21) du couvercle s'engagent sous le rebord (9) du bac, à travers des échancrures (15) que présentent lesdits volets sur leur longueur.

3. Bac selon la revendication 1 ou la revendication 2 du type dans lequel les parois latérales sont inclinées de façon à aller en se rapprochant les unes des autres en direction du fond, caractérisé en ce que le couvercle (10) comporte une nervure (24) en forme de cadre faisant saillie de sa face supérieure dirigée vers l'extérieur du bac une fois le couvercle (10) disposé sur ce dernier dont il recouvre l'ouverture sans déborder de son encombrement hors tout.

4. Bac selon l'une des revendications précédentes caractérisé en ce qu'en position non active, les volets (11) s'étendent sensiblement parallèlement aux parois du bac qui les portent, et viennent se loger dans l'encombrement hors tout dudit bac, entre le rebord supérieur (9) de ce dernier et une nervure inférieure (8) qui fait saillie de la face extérieure de la paroi latérale correspondante du bac.

5. Bac selon la revendication 4 caractérisé en ce que la nervure inférieure (8) se prolonge localement et sensiblement perpendiculairement par des languettes (32) propres à éviter le chevauchement de deux bacs successifs circulant à la suite l'un de l'autre sur un tapis convoyeur.

6. Bac selon la revendication 5 caractérisé en ce que vers les angles du bac les languettes se prolongent jusqu'à ce qu'une de leurs extrémités (32a) vienne dans l'alignement des parois latérales du bac adjacentes à celle(s) où sont formées lesdites languettes.

7. Bac selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que le raccordement entre ses parois latérales (3, 4, 5, 6) et son fond (2) s'effectue par de courtes parois (29) lé-

gèrement inclinées par rapport audit fond.

8. Bac selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce qu'il comprend, formés à travers son rebord supérieur (9), des orifices (30) propres à recevoir des éléments d'indexation, tels que des ergots (31). 5
9. Bac selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que les volets (11) sont recourbés à leurs extrémités latérales par lesquelles ils viennent en position active prendre appui sur la partie supérieure des parois du bac qui sont adjacentes à celles qui portent lesdits volets, ces mêmes parois comportant des rainures (18) propres à recevoir la partie recourbée (17) des volets. 10
15
10. Bac selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que les volets (11) présentent sur un côté des échancrures (15) séparées par des branches (13) portant au moins un téton (12, 12a) disposé chacun de manière à pouvoir coopérer avec des passages (14) ménagés dans le rebord supérieur (9) du bac pour assurer la fixation et l'articulation en rotation desdits volets. 20
25

Patentansprüche 30

1. Transportbehälter mit einem Boden (2), von dem sich Seitenwände (3, 4, 5, 6) erheben, deren freies Ende eine Öffnung bildet, die durch einen den Behälter ausstattenden Deckel (10) geschlossen werden kann, wobei der Deckel einklappbare Klappen (11) aufweist, die schwenkbar längs des freien Endes der zwei gegenüberliegenden Seitenwände (4, 6) angeordnet sind zwischen einer ersten stabilen, aktiven Position, in welcher die Klappen über die Öffnung des Behälters umseklappt sind und geeignet sind für die Aufnahme eines darüber angeordneten Behälters unter Abstützung auf sich, und einer zweiten, nicht aktiven Position, in welcher sich diese Klappen nach außerhalb des Behälters erstrecken und so das Ineinanderschachteln der einen Behälter in die anderen ermöglichen, **dadurch gekennzeichnet**, daß der Deckel (10) längs des Randes einer seiner Seiten und für die Verbindung mit dem Behälter Eingriffsmittel (21) in Hakenform aufweist, die geeignet sind, unter einem Rand (9) aufgenommen zu werden, welchen der Behälter an seinem Umfang aufweist, zum freien Ende seiner Seitenwände hin, und dies sowohl in aktiver als auch in nicht aktiver Position der Klappen (11). 35
40
45
50
55

2. Behälter nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet**, daß in nicht aktiver Position der Klappen die Haken (21) des Deckels unter dem Rand (9) des Behälters quer zu Aussparungen (15) in Eingriff kommen, die die Klappen an ihrer Länge aufweisen.
3. Behälter nach Anspruch 1 oder Anspruch 2, bei welchem die Seitenwände derart geneigt sind, daß sie sich in Richtung des Bodens einander nähern, **dadurch gekennzeichnet**, daß der Deckel eine Rippe (24) in Rahmenform aufweist, die von seiner oberen Fläche, nach außerhalb des Behälters gerichtet, übersteht, wenn der Dackel (10) auf letzterem angeordnet ist, dessen Öffnung er bedeckt, ohne aus seinem Gesamtraumbedarf herauszuragen.
4. Behälter nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet**, daß in nicht aktiver Position sich die Klappen (11) im wesentlichen parallel zu den Wänden des Behälters erstrecken, der sie trägt, und sie in dem Gesamtraumbedarf aufgenommen werden zwischen dem oberen Rand (9) des letzteren und einer unteren Rippe (8), die von der Außenfläche der entsprechenden Seitenwand des Behälters übersteht.
5. Behälter nach Anspruch 4, **dadurch gekennzeichnet**, daß die untere Rippe (8) sich örtlich und im wesentlichen senkrecht durch Zungen (32) verlängert, die geeignet sind, die Überlappung von zwei aufeinanderfolgenden Behältern zu vermeiden, welche auf einem Förderband hintereinander umlaufen.
6. Behälter nach Anspruch 5, **dadurch gekennzeichnet**, daß die Zungen sich zu den Behälterecken hin verlängern, bis eine ihrer Enden (32a) mit den Seitenwänden des Behälters in Flucht kommt, die angrenzen an jene, wo die Zungen geformt sind.
7. Behälter nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet**, daß die Verbindung zwischen seinen Seitenwänden (3, 4, 5, 6) und seinem Boden (2) durch kurze Wände (29) erfolgt, die bezüglich des Bodens leicht geneigt sind.
8. Behälter nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet**, daß er durch seinen oberen Rand (9) Öffnungen (30) aufweist, die geeignet sind für die Aufnahme von Indexierelementen, wie zum Beispiel Zapfen (31).

9. Behälter nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet**, daß die Klappen (11) an ihren seitlichen Enden zurückgebogen sind, durch welche sie in aktiver Position auf dem oberen Teil der Behälterwände in Abstützung kommen, die zu diesen benachbart angeordnet sind, welche die Klappen tragen, wobei diese Wände Rillen (18) aufweisen, die geeignet sind für die Aufnahme des zurückgebogenen Teils (17) der Klappen. 5
10. Behälter nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet**, daß die Klappen (11) auf einer Seite Aussparungen (15) aufweisen, die durch Abschnitte (13) getrennt sind, welche mindestens einen Zapfen (12, 12a) tragen, der jeweils angeordnet ist, um mit Durchgängen (14) zusammenzuwirken, die im oberen Rand (9) des Behälters angeordnet sind, um die Befestigung und die Schwenkung der Klappen sicherzustellen. 10

Claims

1. Handling container comprising a base (2) of which the side walls (3, 4, 5, 6) are raised, and of which the free end forms an opening which can be closed by a lid (10) fitted onto the container, which container comprises retractable flaps (11) mounted so as to be rotatably hinged along the free end of two opposite side walls (4, 6) between a first, stable, active position in which the flaps are folded back above the opening of the container and can receive a container resting on top thereof, and a second, non-active position in which these flaps extend outside the container, thus allowing the containers to be fitted inside one another, characterised in that along the edge of one of its sides, and for connection thereof to the container, the said lid (10) comprises hook-shaped engaging means (21) which can be accommodated under an edge (9) disposed on the periphery of the container, towards the free end of the side walls thereof, both in the active and the non-active position of the flaps (11). 15
2. Container according to claim 1 characterised in that in the non-active position of the flaps, the hooks (21) of the lid engage under the edge (9) of the container, through grooves (15) provided along the length of the said flaps. 20
3. Container according to either of claims 1 or 2, of the type in which the side walls are inclined, in such a manner that they approach one another towards the base, characterised in that the lid (10) comprises a square-shaped rib (24), of which the 25

- upper face projects towards the outside of the container when the lid (10) is fitted on the latter, whose opening it covers without projecting beyond the overall dimensions thereof. 30
4. Container according to any one of the preceding claims, characterised in that, in the non-active position, the flaps (11) extend substantially parallel to the walls of the container which supports them, and are housed within the overall dimensions of the said container, between the upper edge (9) of the latter and an inner rib (8) which projects from the corresponding outer face of the container side wall. 35
5. Container according to claim 4, characterised in that the lower rib (8) is extended locally and substantially perpendicularly by tabs (32) so as to prevent two successive containers moving one after the other along a conveyor belt from overlapping. 40
6. Container according to claim 5, characterised in that, towards the corners of the container, the tabs are extended until one of the ends thereof (32a) is aligned with the container side walls adjacent to that wall or those walls where the said tabs are formed. 45
7. Container according to any one of the preceding claims, characterised in that the connection between the side walls (3, 4, 5, 6) and the base (2) thereof is formed by means of short walls (29) slightly inclined relative to the said base. 50
8. Container according to any one of the preceding claims, characterised in that it comprises, formed through its upper edge (9), apertures (30) for accommodating indexing elements such as lugs (31). 55
9. Container according to any one of the preceding claims, characterised in that the flaps (11) are curved at the side edges thereof, by means of which in the active position they rest on the upper part of the container walls adjacent those to which the said flaps are attached, these walls containing slots (18) into which the curved part (17) of the flaps can be inserted. 60
10. Container according to any one of the preceding claims, characterised in that on one side of the flaps (11) there are grooves (15) separated by legs (13) to which there is attached at least one stud (12, 12a) each disposed in such a manner that it can co-operate with recesses (14) in the upper edge (9) of the container, for attachment and rotation of the said flaps. 65

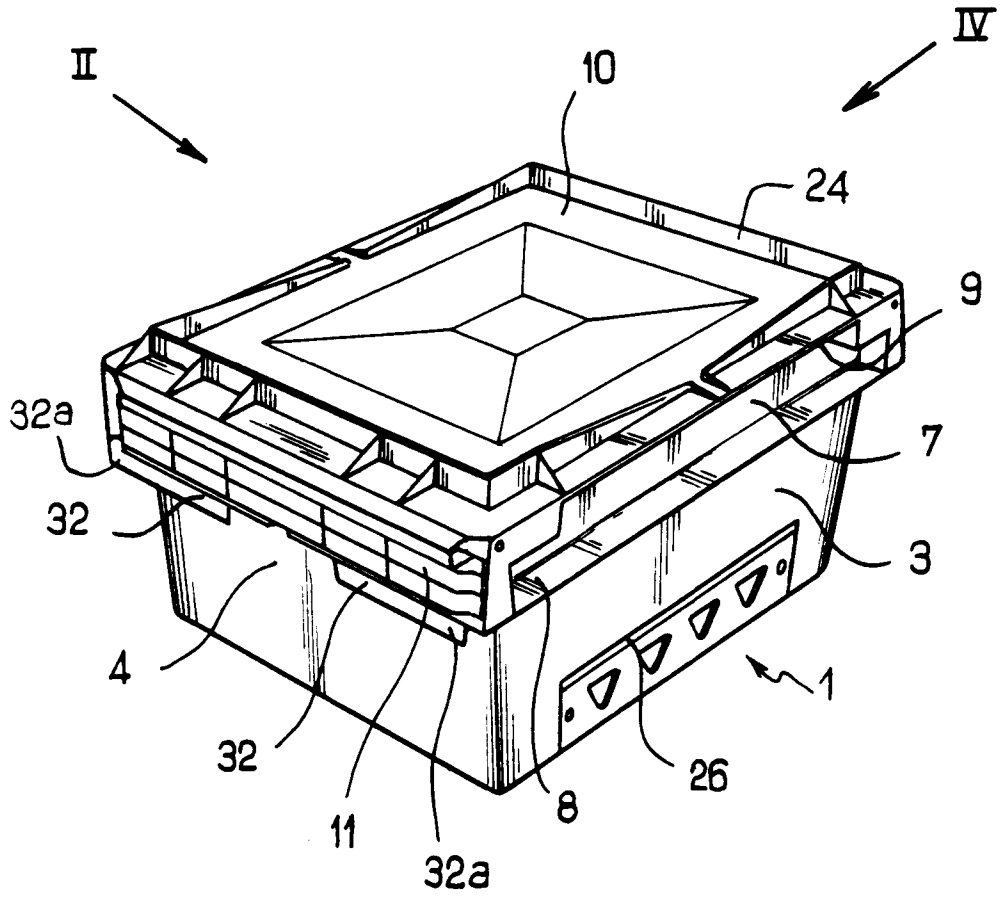


FIG. 1

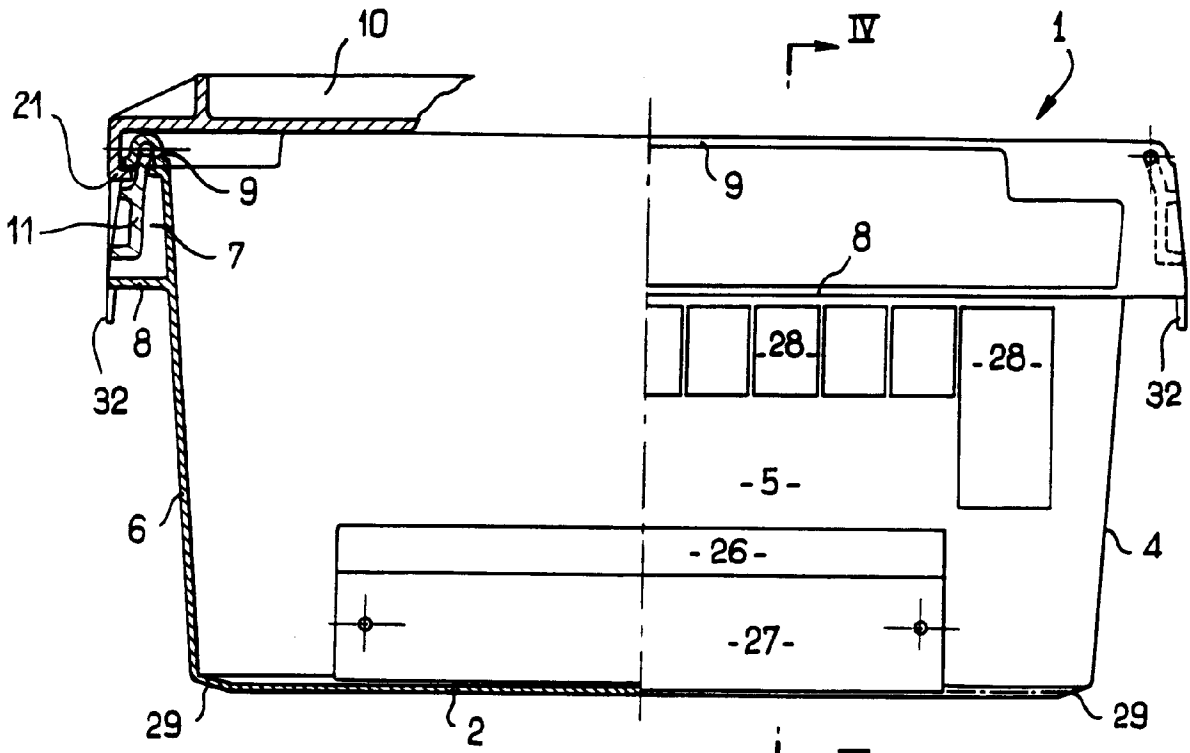


FIG. 2

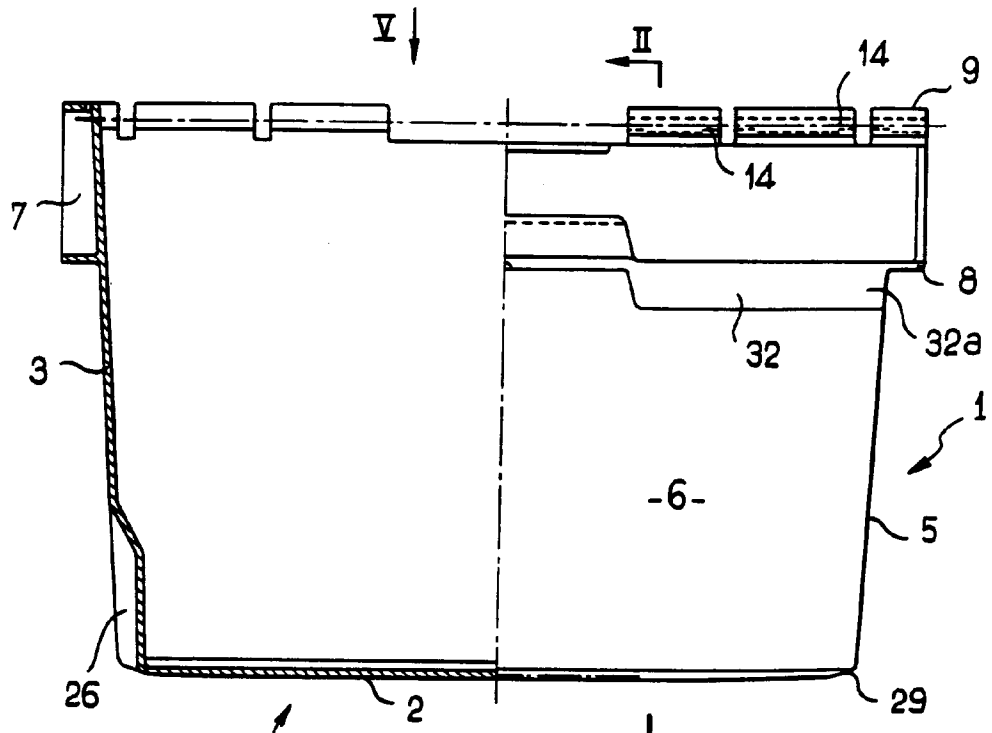


FIG. 4

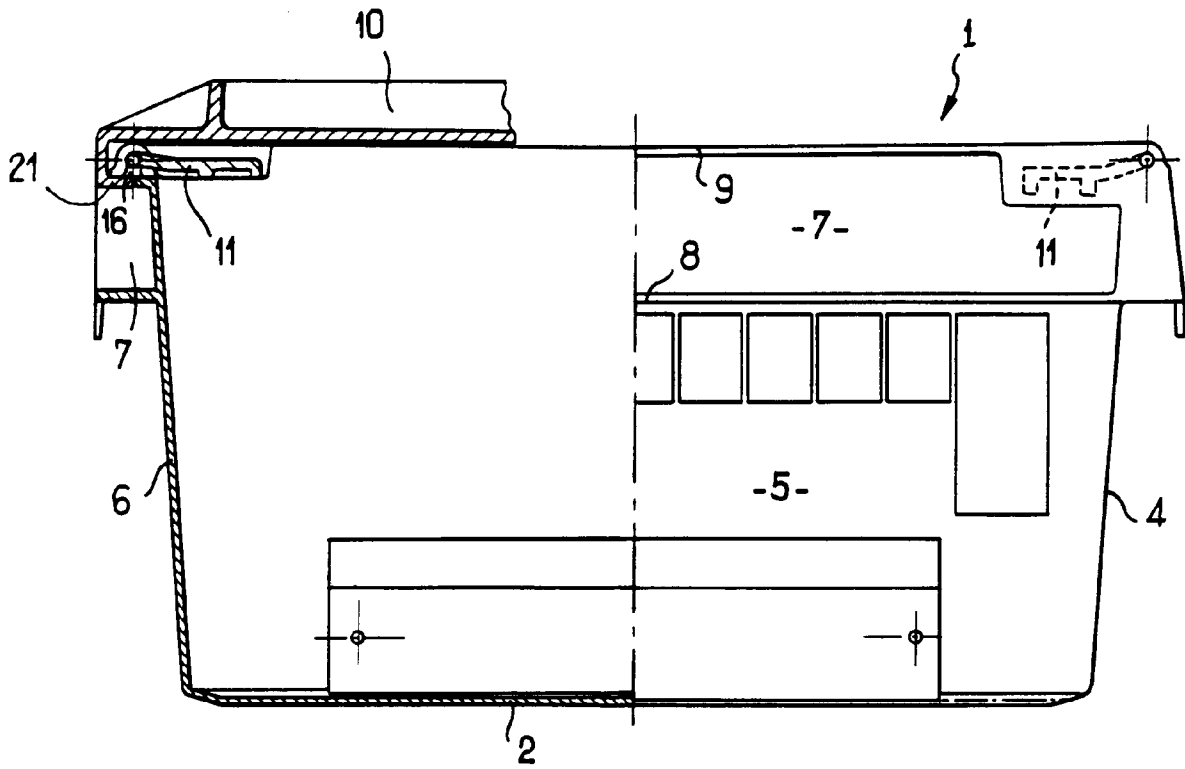


FIG. 3

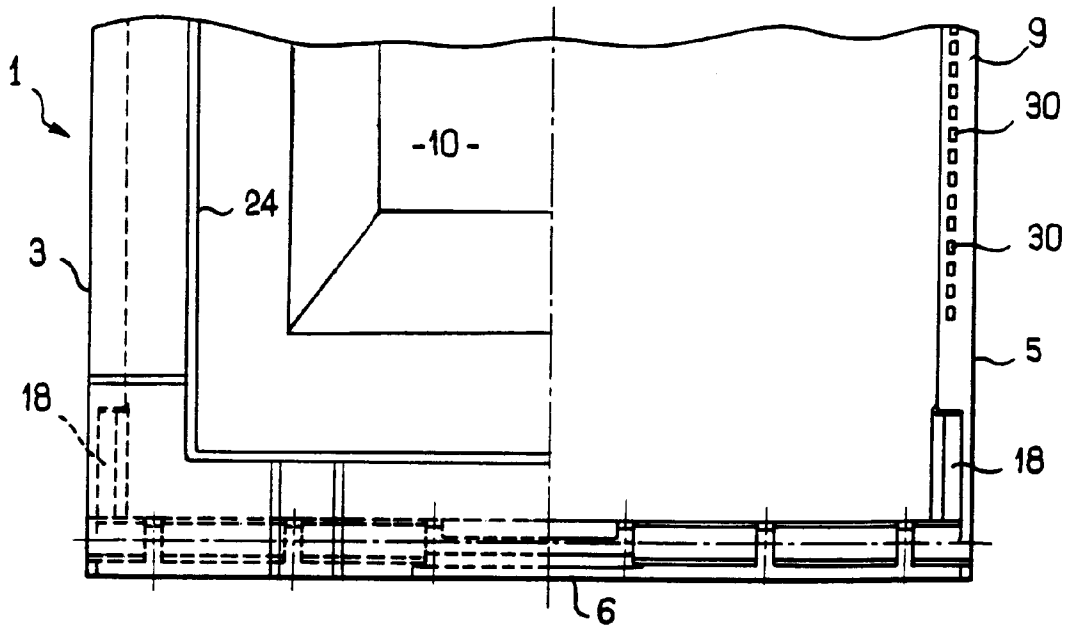


FIG. 5

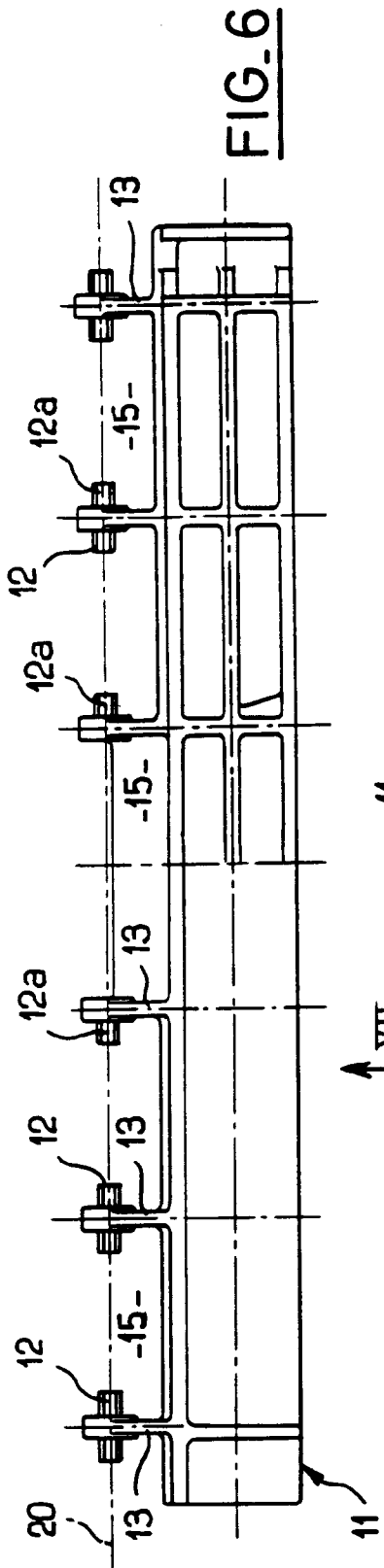


FIG. 6

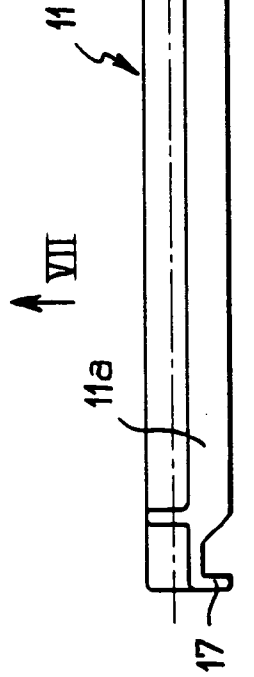


FIG. 7

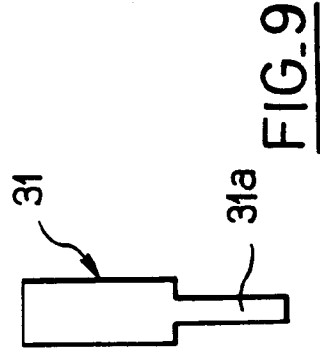


FIG. 9

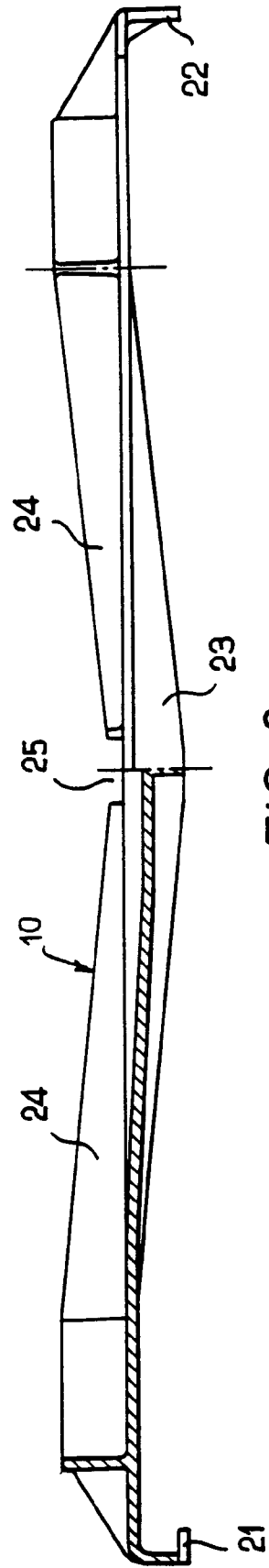


FIG. 8